

# L'abbé Guillotin

## Notes relevées sur les registres paroissiaux de Concoret tenus par l'abbé Guillotin lors de la Révolution

L'abbé Pierre Paul GUILLOTIN, fils de François et Mathurine PATIER, est né à Concoret le 24 juillet 1750 et décédé à Saint-Servan, dont il était le vicaire, le 28 janvier 1814.

Le 10 juin 1791, suite à son refus de prêter le serment révolutionnaire, il quitte Saint-Servan pour se réfugier dans son village natal. Il y dit la messe jusqu'au 14 avril 1793 – les prêtres de Concoret étaient pour la plupart enfuis en Angleterre –, date à partir de laquelle le danger devient trop grand. Il continue alors clandestinement à exercer son ministère, en tant que prêtre réfractaire, et ce jusqu'à l'achèvement définitif des persécutions, au début de 1800, moment qu'il choisit pour retourner définitivement à Saint-Servan.

Sur cette période de près de 10 ans, il tient un registre des actes clandestins qu'il administre à ses ouailles de Concoret et des paroisses environnantes, note les événements survenu dans le village et aux alentours durant la Révolution, consigne des informations et des anecdotes sur l'histoire de Concoret, rédige une biographie de plusieurs familles de Concoret, et transcrit les registres paroissiaux détenus par la paroisse puis par la mairie.

Un vrai trésor pour généalogiste !

Dans le premier numéro de Souche, je vous ai présenté une analyse statistique du dépouillement des naissances de Concoret issu de cette transcription (1558-1800).

Je vous propose cette fois-ci de vous dévoiler la chronique villageoise tenue par l'abbé GUILLOTIN lors de la période révolutionnaire.

Pour ne pas distraire la lecture, j'ai fait le choix d'éliminer les archaïsmes ou les erreurs orthographiques (imparfait en -oit ou -oient, païs pour pays, royaume pour royaume, enfans pour enfants, mistères pour mystères, chés pour chez, doublements de consonnes inappropriés, règle d'accentuation et de (non) usage des lettres majuscules hors de nos conventions...), et d'ajouter quelques éléments de ponctuation, sans, bien sûr, toucher ni aux mots, ni au style ni à la syntaxe et, encore moins, au fond.

Thierry FRANÇOIS

Adh.0 316

**Nota :** les rares passages en italique sont soit des ajouts de ma part, soit la transcription d'ajouts au texte original réalisés aux alentours de 1900.

@@@@@@@@@@@@



Registre dressé par moi Pierre Paul GUILLOTIN curé de Saint-Servan, résidant présentement à Concoret mon lieu natal, pour inscrire les baptêmes, mariages et décès, pendant mon séjour dans le pays.

### Préambule

L'Assemblée soi-disant nationale, séante à Paris depuis le mois d'avril 1789, ne cesse de porter des lois tendantes à renverser le gouvernement et à détruire la religion catholique, et elle en obtient la sanction du Roi par violence. Du nombre de ces prétendues lois est une constitution civile du clergé contre laquelle les évêques de France réclament et que Rome a condamnée comme renfermant plusieurs erreurs contraires à la Sainte Doctrine : l'Assemblée, outrée de cette résistance, a rendu un décret qui exige que les évêques et prêtres promettent par serment et sans restriction de maintenir de tout leur pouvoir ces nouvelles lois, à défaut de quoi ils seront chassés de leurs places et même exclus du royaume. Un nombre infini d'impies et de gens égarés ou gagnés dans tous les endroits s'unissent au Sénat de Paris et demandent avec fureur la destruction ou l'exil des ecclésiastiques fidèles à la religion. On les nomme réfractaires, fanatiques,